

Compte rendu du Conseil de Quartier PARC mercredi 2 octobre 2019

- Fanny Fesnoux, Présidente du Conseil Parc,
- Les membres du conseil de quartier Parc,
- Nathalie Reydemaneuf du groupe SUEZ,
- Olivier Massot, Responsable de la station d'épuration de Roanne, prochainement responsable de l'unité de méthanisation,
- Olivier François, Directeur Général Adjoint, Environnement Travaux, Roannais Agglomération,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- David Denis, Directeur de l'Education, de la Jeunesse et des Solidarités, Ville de Roanne,
- Frédéric Fournier, Responsable du Service Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du Service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

L'extension des consignes de tri

Olivier François et Chrystel Vergnaud présentent les nouvelles consignes de tri des déchets, diaporama ci-joint. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, contient plusieurs dispositions autour du tri, qui imposent notamment une réduction de 50% de l'enfouissement des déchets en 2020, l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022.

Roannais Agglomération a décidé d'appliquer cette directive dès janvier 2020. Le taux de valorisation des déchets ménagers de 40% en 2017 devrait ainsi atteindre 55% en 2020, et 65% en 2025.

Dès janvier 2020, tous les emballages seront admis dans la collecte sélective aux points d'apport volontaire sur les 40 communes de Roannais Agglomération, c'est-à-dire les films et sacs plastiques, barquettes, pot de yaourts, petits emballages en aluminium et acier... Cette nouvelle méthode de tri vise à améliorer l'efficacité de la collecte de plastiques. Ainsi allégées, nos poubelles ne conserveraient que 30% de leur poids actuel et 3000 tonnes de déchets pourraient ainsi être recyclées.

En réponse à la demande des usagers (cf résultats du questionnaire ci-joint), une large communication entourera cette démarche, à destination de tous les publics, via la diffusion de documents pédagogiques, les réseaux sociaux, la création d'un film, les panneaux LED et Decaux... Des mémos-tris seront également adressés à tous les usagers.

Dans un même temps, Roannais Agglomération, va également consentir un effort tout particulier en faveur d'une meilleure image des points de tri. Il s'agit de lutter contre la saleté, les dépôts sauvages..., et en ce sens, de trouver des solutions pour encourager les habitants à les utiliser davantage et mieux. Ce sera par exemple un travail sur une image des containers plus ludique, plus « déco », pour apporter une âme et une identité aux points d'apport volontaire, dans l'objectif que les habitants se les approprient et les respectent davantage.

Enfin pour toutes questions ou démarches, il convient d'appeler le **numéro vert 0800 17 34 50**, disponible non stop du lundi au vendredi de 8h30 à 16h.

Questions :

- Pourquoi les règles de tri ne sont-elles pas harmonisées sur l'ensemble du territoire, et même sur le pays ? Effectivement, les règles du tri sélectif varient d'une commune à l'autre. Tout simplement, parce que les infrastructures de tri, et les usines qui gèrent le recyclage en bout de chaîne, ne sont pas les mêmes dans chaque ville. La simplification qu'engendrera l'extension des consignes de tri participera à réduire ces différences ; Roannais Agglomération reste à ce jour sur la méthode de l'apport volontaire, tout en poursuivant sa réflexion autour de toujours plus de pertinence et d'efficacité. A cet égard, l'enfouissement des déchets va devenir hors de prix et de fait, impose aux collectivités de trouver des solutions pour maîtriser les coûts. En ce sens, il importe de mettre de plus en plus l'accent sur la réutilisation, le recyclage et toutes formes de revalorisation de nos déchets.

- Quels moyens de prévention pour réduire nos déchets, demande Valérie Bernard Directrice du Centre Social ? Roannais Agglomération organise notamment des animations autour du gaspillage alimentaire. Une collaboration en ce sens, avec les centres sociaux, est tout à fait envisageable.
- Quels moyens de lutter contre les dépôts sauvages notamment engendrés par des riverains de communes avoisinantes qui pratiquent la taxe incitative ? Certes, il existe des solutions juridiques répressives, à travers les amendes pour dépôt sauvage : frapper pécuniairement les auteurs de dépôts sauvages s'avèrerait efficace, mais l'application reste encore complexe. Face à ce fléau, les élus cherchent des solutions car sur le territoire de Roannais Agglomération, ce sont environ 380 points tri nettoyés tous les jours, et cet incivisme récurrent coûte cher à la collectivité. Roannais Agglomération en supporte chaque année un coût de 300 000 €.

Le projet du méthaniseur

En préambule de la présentation du projet, Olivier François rappelle la volonté politique, depuis quelques années, de Roannais Agglomération, de s'engager dans un processus visant à augmenter de manière significative la production d'énergies renouvelables, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la consommation énergétique. Trois projets phare concrétisent cette démarche : deux parcs éoliens dans les communes des Noës et d'Urbise, une centrale voltaïque de 18 000 panneaux sur le site de Montretout à Roanne, et enfin un projet de méthaniseur. Enfin, il faut rajouter à ces actions d'envergure l'aide à la rénovation énergétique des logements et maisons pour laquelle Roannais Agglomération consacre 2 M€ chaque année, et aussi la dépense de 500 000 € pour l'achat de cinquante véhicules électriques par les collectivités, et enfin, 50 000 € pour aider les particuliers dans l'achat de vélos électriques.

Olivier François évoque aussi la future zone agro-culinaire du Bas-de-Rhins, lancée par Roannais Agglomération, en partenariat avec Biocultura. Initié dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Roannais, ce parc agroculinaire sera opérationnel en 2022-2023. A terme, le maraîchage de produits locaux ou Bio se traduira par une plateforme de transformation et de distribution pour la restauration collective, et peut-être la création d'une cuisine centrale intercommunale. Favoriser et développer les circuits courts de distribution vers la restauration collective du territoire, développer des produits locaux et encourager l'installation d'agriculteurs sont là encore autant d'actions qui témoignent de la volonté de protéger notre environnement, et de bâtir le monde de demain.

Le groupe Suez, groupement d'entreprises, commente un diaporama qui illustre la mise en œuvre du projet complexe d'installation du méthaniseur. Il en rappelle les objectifs, le concept, la réglementation en vigueur, et photos à l'appui, nous fait découvrir ce futur site sur le quartier.

Parmi les nombreux avantages que présente la méthanisation, on retient essentiellement :

- une double valorisation de la matière organique et de l'énergie ; c'est l'intérêt spécifique de la méthanisation par rapport aux autres filières,
- une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières,
- une diminution des émissions de gaz à effet de serre par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques,
- un traitement possible des déchets organiques gras ou très humides, non compostables en l'état.

Le groupe Suez répond également aux craintes diverses et légitimes souvent exprimées par les riverains, s'agissant des nuisances sonores et olfactives. Le flux de poids lourds se limitera à 3 camions par jour ; par ailleurs, les bâtiments, hermétiques et équipés de traitement d'air performant, devraient permettre de contenir les émissions d'odeurs et le bruit.

Les demandes d'autorisation, l'instruction des dossiers et l'enquête publique sont en cours depuis août 2019. Les travaux devraient débuter en 2020, et s'achever en 2023.

Le projet de guichet unique sur le quartier Parc

David Denis commente le diaporama ci-joint qui rappelle les principaux objectifs de ce projet déjà mis en œuvre sur le quartier du Mayollet au printemps 2018, regroupant Maison des Services publics, Service Social du Département, antenne de la Médiathèque, et Espace Public Numérique. Il s'agit avant tout d'accompagner

efficacement les familles dans toutes leurs démarches sociales et administratives, et de les simplifier en apportant de la cohérence dans les relations entre les acteurs professionnels.

Sur le constat de locaux actuels de la MSP et du Département inadaptés, insuffisamment identifiés dans le quartier, des services de la Poste en inadéquation avec les besoins du quartier, et fort de l'expérience très positive du nouveau guichet unique du Mayollet, la Municipalité a proposé de dupliquer le projet de guichet unique sur le quartier du Parc, en apportant des adaptations personnalisées pour le quartier, en faveur d'un regroupement MSP, Département et agence postale communale, sur l'ex-site de la halle commerciale du rond-point Wilson, point central du quartier. Les travaux débuteront en Décembre 2019 et devraient s'achever à l'été 2020.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre de ce projet, la Ville pourrait concourir à l'obtention d'une labellisation de l'Etat des futurs locaux en « Maison France Services », qui a pour objectif de « faire monter en gamme » les actuelles Maisons de Services Au Public, par une amélioration significative des offres et services proposés.

La voirie

Frédéric Fournier fait un point sur les demandes réalisées et en cours. Document ci-joint. Il précise qu'en cas d'urgence, il importe d'adresser les demandes sur la boîte mail proxi@ville-roanne.fr, ou bien de contacter Vincent Di Marco, superviseur de la Ville de Roanne au 06.38.81.39.78.

- Signalement de 2 véhicules abandonnés : 8 rue des Ecoliers et sur le parking public en pointe de la darse de l'Oudan (face à l'abattoir). Jean-Luc Condette a enregistré les immatriculations de ces véhicules pour une intervention de la Police Municipale dès demain.
- Des ados ont allumé des feux dans le Stade du Parc cet été ; M Baldi craint que cette situation empire du fait d'une végétation envahissante. Grégory Aymond, Responsable du service Environnement de la Ville, contactera Serge Baldi pour faire le point sur cette situation. *A réception de ce compte-rendu, il a été convenu d'une vigilance accrue de la Ville. Serge Baldi tiendra également Grégory Aymond informé des évolutions de la situation.*
- La voie verte présente de la dangerosité pour les cyclistes, côte carrefour Polygone : absence de signalétique, et de priorité aux vélos. Frédéric Fournier a sollicité Roannais Agglomération en faveur d'aménagements plus confortables pour les cyclistes.

Les animations

Fanny Fesnoux indique très clairement que le Conseil de Quartier cessera sa participation à la fête de quartier 2020. Pour autant, le Conseil souhaite maintenir une offre d'animations sur le quartier, en lien avec le Centre Social et les Associations. A cet égard, Valerie Bernard, Directrice du Centre Social Condorcet, soutient la position de Fanny Fesnoux en exprimant des souhaits d'organiser de façon partenariale plusieurs « temps forts » au cours de l'année, 2 ou 3, qui seraient simples mais fédérateurs, tels que concours de boules, kermesse d'enfants, goûter... une réflexion commune sera conduite entre chaque acteur.

Fanny Fesnoux précise que la fête de l'école perdurera, la fête de quartier n'en était pas le socle. D'autres animations seront organisées pour les enfants au cours de l'année. A l'occasion de Noël, le Conseil offrira de nouveau un goûter, et aussi un spectacle de Noël pour les enfants de maternelles et primaires, en lien avec le projet scolaire de l'année. Les enfants recevront également des papillotes et un bon d'achat pour des livres et/ou du matériel scolaire. Ce temps est particulièrement apprécié des enfants et de la Direction des établissements.

Le petit déjeuner offert aux habitants en début d'année pourrait également être reconduit.

L'ordre du jour étant épuisé, Fanny Fesnoux clôture la séance à 20h45.

**Le prochain conseil de quartier Parc aura lieu
mercredi 29 janvier 2020 à 18h30 à l'espace Chanteclair**